



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étudiants

Question écrite n° 58657

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite connaître de M. le ministre des affaires étrangères le nombre d'étudiants étrangers accueillis dans l'enseignement supérieur (universités et grandes écoles) en France pour les années scolaires 2000-2001, 1999-2000, 1998-1999, 1997-1998. La formation des futures élites des pays étrangers est en effet le meilleur moyen pour assurer le développement de la francophonie et améliorer nos relations tant commerciales que diplomatiques avec ces pays. Aussi, il souhaite connaître ces données ainsi que la politique conduite par le Gouvernement afin de faciliter la venue d'étudiants étrangers dans notre pays.

Texte de la réponse

Le constat du recul de la place de la France en matière d'accueil des étudiants étrangers a conduit le Gouvernement français à mettre en place, à partir de 1998, une nouvelle politique qui se situe dans un contexte international de concurrence. Faire mieux connaître notre offre de formation supérieure, simplifier les démarches des étudiants étrangers, accueillir et former les élites dans de meilleures conditions dans les établissements d'enseignement supérieur, autant de défis qui ont pu être relevés, notamment grâce à une nouvelle politique de visas, à la structuration des programmes de bourses et à la création de l'agence Edufrance, soulignant ainsi la priorité donnée à la formation en France des élites étrangères. Les statistiques disponibles montrent que ces mesures ont contribué à une augmentation significative du nombre d'étudiants étrangers en France alors que celui-ci était en baisse depuis dix ans. Leur nombre a crû de 11 000 entre 1998 et 1999, pour atteindre environ 160 000 étudiants, ce qui correspond au meilleur score atteint depuis 1990. Le pourcentage d'étudiants étrangers inscrits en universités est passé de 8,6 % en 1998 à 8,9 % en 1999. On a relevé par ailleurs une augmentation de 28 % des visas d'étudiants délivrés de 1998 à 1999 et de 25 % de 1999 à 2000. L'augmentation du nombre de ces visas sur la période 1997-2000 est de 98 %. Une nouvelle politique des visas à l'égard des étudiants étrangers : la mise en place de partenariats conclus entre préfectures et universités en vue d'accélérer le traitement des demandes de titres de séjour « étudiant » a été généralisée. Les autres mesures portent sur un allègement des procédures (justificatifs à produire limités à l'inscription ou à la pré-inscription de l'étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur et aux moyens d'existence), l'introduction de nouveaux types de visas (visas de long séjour « visiteur » pour les membres de la famille de l'étudiant, visa « étudiant concours » pour permettre à l'étudiant d'attendre les résultats d'un examen sans nécessité de retour préalable dans son pays d'origine) et l'obligation de motiver systématiquement toute décision de refus de visa. La création d'un espace européen de l'enseignement supérieur : cette création a pour objectif d'accroître la mobilité des étudiants à l'intérieur de l'espace européen et d'améliorer la lisibilité internationale des systèmes d'enseignement supérieur des pays de l'Union européenne. D'initiative française, son développement est marqué par les réunions des ministres européens de l'enseignement supérieur (Paris-Sorbonne, Bologne et bientôt Prague). Une structuration des programmes de bourses : l'attribution des bourses fait l'objet d'une nouvelle approche. Il ne s'agit plus seulement de chercher à répondre à une demande, mais de mettre en valeur et de proposer l'offre de formation et, avec l'appui des programmes bourses, de soutenir les établissements d'enseignement supérieur français dans leur effort d'ouverture internationale. Les programmes de bourses du

ministère des affaires étrangères ont été structurés afin de mieux jouer leur rôle pour la formation des élites étrangères et d'attirer en France un plus grand nombre d'étudiants étrangers de qualités, avec notamment la création des programmes suivants : le programme de bourses d'excellence « Eiffel » destiné à former en France des décideurs étrangers de l'entreprise et de l'administration et à soutenir l'action internationale des établissements d'enseignement supérieur français. Depuis son lancement début 1999, ce programme a permis de sélectionner 779 étudiants sur 2 500 candidatures présentées. La répartition géographique reflète la priorité accordée aux pays émergents. Pour la promotion 2000-2001, Asie : 53 %, PECO-CEI : 23 %, Amérique latine et centrale : 16 %. Le programme répond bien aux objectifs fixés avec plus de 65 % des étudiants encore à l'étranger parmi les boursiers sélectionnés. En régime de croisière, ce programme représente pour le ministère des affaires étrangères un coût moyen annuel de 100 millions de francs ; le programme « Major » destiné à doter de bourses les étudiants issus des lycées français de l'étranger et lauréats de concours ou d'examens universitaires. 80 bourses devraient être attribuées en 2001 ; plusieurs grands programmes de formation, cofinancés (Brésil, Chili, Colombie, Malaisie, Syrie, Vietnam). Les données globale et la répartition des bourses sont indiquées à l'annexe 1. La création de l'agence Edufrance : l'agence Edufrance, groupement d'intérêt public, a été créée en 1998 par le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'éducation nationale pour accroître le rayonnement international des formations supérieures françaises et faciliter l'accueil des étudiants étrangers (145 établissements dont 68 universités et 77 grandes écoles et écoles supérieures spécialisées sont membres du GIP). L'agence dispose d'un réseau de 71 implantations (espace Edufrance) à l'étranger. Elle a participé l'an dernier à plus de 70 manifestations de promotion organisées à l'étranger. Le ministère des affaires étrangères contribue au fonctionnement du GIP par une subvention annuelle (10 millions de francs en 2000 et en 2001), la mise à disposition d'un agent et le détachement auprès des services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France de quelques agents chargés de la promotion de l'enseignement supérieur et, à ce titre, correspondants d'Edufrance.

ANNEXE I Etudiants étrangers dans les universités françaises (année 1998-1999) Répartition par nationalités et disciplines (Voir tableau dans J.O. correspondant)

ANNEXE II Objet : données globales et répartition des bourses

1. Données globales : le nombre total de boursiers a peu varié depuis dix ans (4 %) et reste stable depuis 1997 (de 22 000 à 23 000 boursiers environ). Le budget total consacré par le département aux programmes de bourses s'élève à environ 600 millions de francs.

2. Répartition géographique des effectifs depuis dix ans : la répartition par région fait apparaître : la part importante depuis dix ans du nombre de boursiers en provenance de l'Europe de l'Est (15 % en moyenne de 1990 à 1999). Cette situation est le résultat de la politique très volontariste de formation des cadres de cette région, à l'économie de marché et à la construction d'un état de droit ; une légère croissance de la part de l'Afrique du Nord (de 24,7 % en 1990 à 29,6 % en 1999), dont la cause est à rechercher dans la situation politique algérienne qui n'autorisait plus que les programmes de bourses en coopération franco-algérienne ; on note cependant une légère baisse depuis 1997 (de 32,17 % à 29,6 %) ; une légère croissance de la part de l'Asie, qui progresse encore depuis 1998 (6,5 % en 1990, 6,9 % en 1998, 7,3 % en 1999) et qui traduit de mieux en mieux la priorité marquée vers cette zone du monde ; la part de l'Extrême-Orient/Pacifique progresse légèrement depuis 1998 grâce aux efforts réalisés en direction de la Chine (3,8 % en 1998 et 4,6 % en 1999 dont 2,1 % pour la Chine seule contre 1,8 % en 1998) ; l'Afrique subsaharienne (tous pays confondus) passe en dix ans de 27,5 % à 25,35 %, ces chiffres exprimant une baisse dans la première période puis une remontée à partir de 1995, qui devient plus sensible en 1998 et en 1999 ; une décroissance de la part de toutes les autres régions, notamment l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud et l'Europe occidentale.

3. Bourses d'études/bourses de stages : les bourses d'études représentent, en 1999, 43 % des bourses attribuées, les 57 % complémentaires étant composés de bourses de stages (stages scientifiques, de recherche et stages techniques). Le pourcentage des bourses d'études s'est nettement relevé entre 1998 (34 %) et 1999 (43 %). Les données réelles pour l'année 2000 ne sont pas encore disponibles.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58657

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1300

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2378